

ASTRIDA



13242

Dr. F.G./P.T.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DE L'HYGIENE

N° 795/I.P.

OBJET: Fièvre jaune.

*Reçu le 17.4.52
1398/9.M.*

Usumbura, le 18 Mars 1952.

" INSTRUCTIONS PERMANENTES "

Monsieur " Médecin Colonie (TOUS)
" Agréé (TOUS)
Messieurs les Résidents (DEUX)
" les Administrateur Terri-
toriaux (TOUS)

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie d'un avis au public concernant les séances de vaccinations antiamariles. Je vous saurais gré de lui assurer la plus large diffusion possible.

A V I S A U P U B L I C.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Population du Ruanda-Urundi que dorénavant les séances de vaccinations antiamariles auront lieu le premier lundi du mois à 15 H.

à Usumbura : Hôpital des Européens

Kitega : " "

Kigali : " "

Astrida : Laboratoire Médical

Kisenyi : Hôpital

N.B.: Si le 1er lundi du mois est un jour férié, la séance de vaccination sera reportée au lendemain à la même heure.

LE MEDECIN CHEF DES SERVICES MEDICAUX
du RUANDA-URUNDI, Dr. M. BAUDART.,
p.o. Dr. F. GILLARD.,

H. J.